

InfoCOUPE

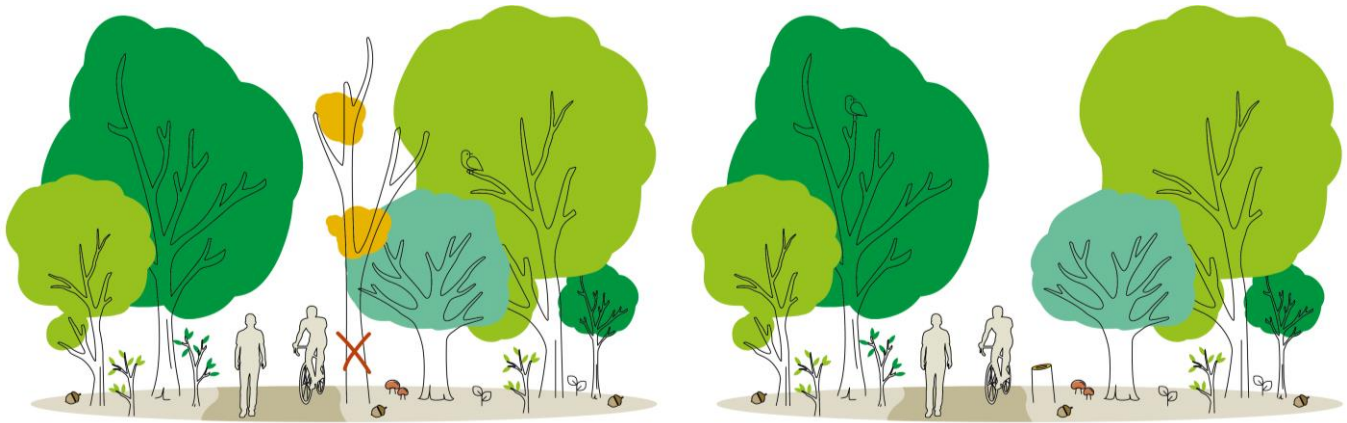
7 avril 2021

Forêt domaniale de Meudon

La forêt domaniale de Meudon est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt.

Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe de sécurité sur de nombreux chemins forestiers et aux abords de la lisière forestière de la forêt domaniale.

Une coupe de sécurité programmée



Les arbres dépérissants et dangereux aux abords des chemins, des routes et des infrastructures sont coupés pour assurer la sécurité de tous.

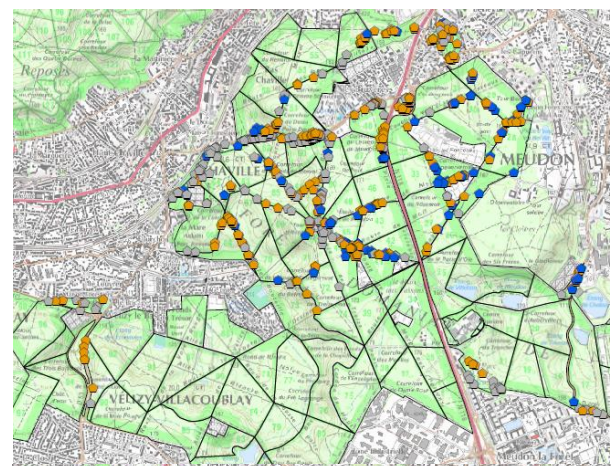
Informations coupe

Situation	Sentiers dans tout le massif
Nombre d'arbres	80 arbres matures et 300 jeunes arbres
Type de peuplements	Arbres présentant des signes de dépérissement
Date de début des travaux	Du 10 avril 2022
Durée du chantier	3 semaines (en fonction des conditions météorologiques)

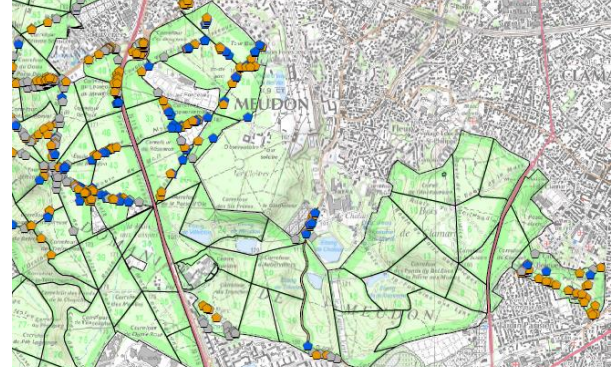
Détails travaux

>> La coupe de sécurité va concerner plus de 380 arbres qui présentent des risques de chutes dont 80 vieux arbres qui présentent des signes de dépérissement avancés, représentant un danger pour les usagers de la forêt. Par ces coupes les forestiers assurent la sécurité de tous dans la forêt.

Partie Ouest du Massif



Partie Est du Massif



Qui va couper le bois ?

Cette coupe sera réalisée par l'équipe de bûcheron de l'ONF.

Pourquoi cette coupe ?

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

Après cette coupe ?

Les arbres prélevés ne seront pas remplacés. La forêt va se régénérer naturellement ; **sur ces chemins il n'y aura pas de plantation.**

> La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres aux abords de se **développer naturellement.**

Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet **d'un tri par l'ONF.**

Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

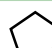
- pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- ou en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

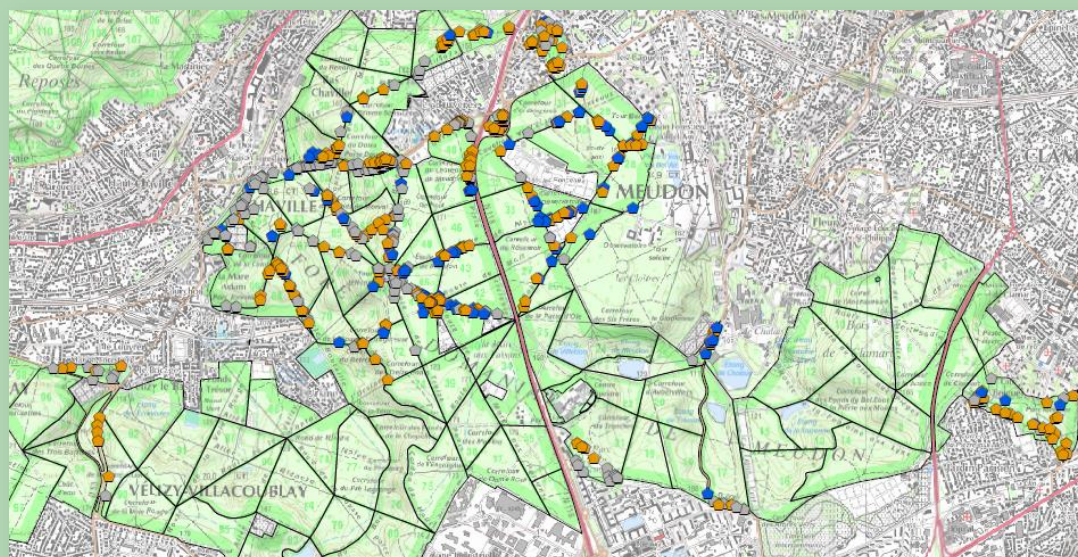
>> Certains arbres seront laissés au sol pour nourrir le sol forestier



Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public

Plan de la coupe

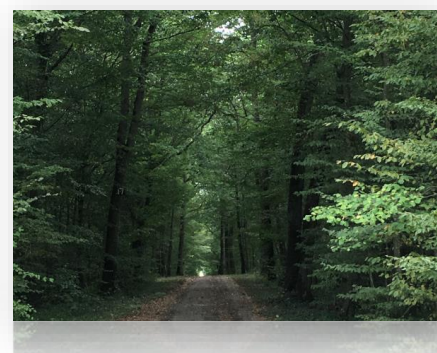
-  **Arbre coupé :**
-  **Arbre valorisé en bois d'œuvre**
-  **Arbre valoriser en bois de chauffage**
-  **Arbre qui sera laissé au sol**



La forêt domaniale de Meudon

Grande de **1100 hectares**, située aux portes de Paris, la forêt domaniale de Meudon est un véritable poumon vert, un élément structurant parmi les espaces naturels de l'ouest parisien. Elle présente un relief escarpé et se caractérise par ses sept étangs qui lui donnent son originalité paysagère.

La forêt est aujourd'hui touchée par le dépérissement de ses peuplements de châtaigniers et de frênes notamment en lien avec des maladies accentuées par le réchauffement climatique. Les forestiers de l'ONF s'emploient à gérer cette forêt en prenant en compte son caractère péri-urbain et afin de la rendre résiliente pour les générations futures.



Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles

Ysatys Nadji
Chargée de Communication
ysatys.nadji@onf.fr